

LE MOT DU MAIRE

Nous voici déjà à mi mandat et il est temps de faire un premier bilan. L'apprentissage a été assez long et difficile et j'ai pu entendre ici ou là cette réflexion : mais que font-ils ? Il faut savoir que lorsqu'on arrive dans une institution dont on ne connaît pas le fonctionnement, il n'est pas facile de lancer des projets compte tenu de la complexité administrative. A ce sujet, je tiens à remercier l'ensemble du conseil municipal et plus particulièrement mes adjoints qui m'ont toujours soutenu dans ma mission. Nos principales réalisations ont porté sur l'aménagement des espaces verts à proximité du terrain de foot ainsi qu'aux abords du cimetière avec des places de parking, la réfection des toitures de la salle polyvalente et de l'ancienne Mairie. Un autre gros chantier qui touche à sa fin, c'est l'aménagement du site des fontaines avec la restauration des fontaines et le réaménagement de l'espace par la création de deux petits bassins. L'effacement des réseaux et l'éclairage public se termine sur les rues des Peupliers, des Fontaines et Vincent Morin. Il ne restera plus que la voirie à refaire car elle a subi l'assaut des pelleteuses et se trouve très endommagée. Cette opération sera réalisée l'année prochaine. La rue Vincent Morin sera mise en sens unique très prochainement car la sortie sur la départementale est dangereuse étant donné le manque de visibilité. Selon les témoignages que j'ai recueillis, il apparaît que ce sens de circulation n'est pas ou peu utilisé.

Nos prochaines réalisations seront le ravalement de la salle Ste Thérèse et de l'école avec pour la salle Ste Thérèse, les peintures intérieures et la pose de stores. Les travaux de l'école seront réalisés cette année et ceux de la salle Ste Thérèse, l'année prochaine. Nous sommes actuellement en cours d'étude sur l'accessibilité de nos bâtiments publics et sur le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite. Ces études sont nécessaires en vue de l'aménagement de la traversée du Bourg qui se fera par tranches avec, en priorité, le triangle mairie-école-église avec une nouvelle configuration des espaces, voirie, parking, et espaces verts ainsi que la reprise et l'effacement des réseaux existants.

L'aménagement de l'entrée de la zone des Roches Blanches est en cours d'étude. Cette zone étant reconnue d'intérêt communautaire, c'est la Communauté de Communes du Porhoët qui prend en charge les travaux. Les appels d'offres vont être réalisés prochainement et nous espérons voir le début du chantier avant la fin de l'année. Un merci au passage à Joël TANGUY qui a bien voulu céder une parcelle de terrain à la Communauté de Communes afin que cette opération puisse se réaliser. L'objectif de cet aménagement est de donner un accès sécurisé à l'entreprise FYBOLIA pour son personnel bien sûr, mais également pour les flux entrants et sortants de véhicules. Par la suite, la Communauté de Communes envisage l'acquisition des terrains aux abords de FYBOLIA qui sont classés en zone artisanale. L'animateur économique de la Communauté de Communes du Porhoët se penche sur ce sujet. Il restera ensuite à convaincre les propriétaires afin d'avoir une réserve foncière pour le futur car notre situation géographique me laisse à penser que cette zone des Roches Blanches a de réels atouts économiques.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de très belles vacances ensoleillées à toutes et à tous, petits et grands.

Christian LE NOË

**Le Maire, les Adjoints
et le Conseil Municipal
sont heureux de vous inviter à
l'inauguration des fontaines restaurées
Dimanche 18 Septembre,
à 11 heures, sur le site**



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2011

Tous les Conseillers Municipaux étaient présents

Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique de Guilliers

Le Conseil Municipal, sollicité par la commune de Guilliers, accepte de participer aux charges de fonctionnement de son école publique pour les 10 élèves de St Malo des 3 Fontaines qui y sont scolarisés à raison de 437 € pour les élèves élémentaires et 1068 € pour les élèves en maternelle soit un montant total de 6 263 €.

Participation aux dépenses de fonctionnement des classes spécialisées de l'Ecole St Louis de Ploërmel

Le Conseil Municipal, à la demande du directeur de l'Ecole St Louis de Ploërmel, accepte de verser une participation aux dépenses de fonctionnement de la dite école pour une élève scolarisée en classe d'adaptation d'un montant de 425 €.

Redevance pour modernisation des réseaux d'assainissement

Le Conseil Municipal prend acte du nouveau taux de la redevance pour la modernisation des réseaux d'assainissement notifié par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne qui est de 0,152 € par m3 d'eau consommé par les foyers raccordés au réseau public d'assainissement.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et diagnostic d'Accessibilité des Bâtiments Publics

Le Conseil Municipal prend connaissance de la loi du 11 février 2005 sur « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui impose aux communes de réaliser un Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et un Diagnostic d'Accessibilité des Bâtiments Publics (DABP).

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'élaboration du PAVE et du DABP et autorise le Maire à lancer une consultation auprès de cabinets d'études spécialisés.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Porhoët

Le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Porhoët qui portent sur :

- l'adjonction de l'article 8.13 donnant compétence pour adhérer et financer l'association porteuse des « points d'Accès aux Droits »
- la modification de l'article 8.7.1 complété ainsi à la demande de la CAF « pendant les vacances scolaires et le mercredi pendant la période scolaire » sachant que désormais l'ALSH du mercredi est assuré par la Communauté de Communes.

Rapport d'activité du Syndicat Départemental des Energies du Morbihan (SDEM)

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du SDEM pour l'année 2009.

Convention école Ste Thérèse

Le Conseil Municipal maintient à 425 € par élève le montant de la convention avec l'école Ste Thérèse pour l'année 2011.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2011

Absent ayant donné pouvoir : Noël JAHIER (pouvoir à Anita JANVIER)

Comptes administratifs 2010

Le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs de la commune , de l'assainissement et du lotissement « Les Chênes » qui présentent les résultats suivants :

<i>budgets</i>	<i>Excédent de fonctionnement</i>	<i>Excédent d'investissement</i>	<i>Déficit d'investissement</i>
Commune	83 871,53		20 390.56
Assainissement	2 784.08		1534.74
Lotissement « les Chênes »	0		14 805,02

Affectation des résultats 2010

► **budget commune** : le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 83 871.53 € comme suit : 20 390.56 € à la section d'investissement (compte 1068) , le reste soit 62 880.97 € à la section de fonctionnement en excédent reporté

► **budget assainissement** : le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 2784.08 € comme suit : 1534.74 € à la section d'investissement et 1249.34 € en section de fonctionnement en excédent reporté.

Comptes de gestion 2010

Le Conseil Municipal a adopté les comptes de gestion de la commune, de l'assainissement et du Lotissement « Les Chênes » dressés par le Trésorier pour l'exercice 2010 dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

Achat de matériel pour la salle Les Korrigans

Le Conseil Municipal a décidé d'équiper la cantine d'un lave vaisselle et de traiter avec les Ets LE MEE de Réguiny.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2011

Absent ayant donné pouvoir : Stéphane BIHEL (pouvoir à Bernard RICHARD)

Vote des taux d'imposition 2011

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition de 2010 pour 2011. Ceux-ci s'établissent donc comme suit :

Taxe d'habitation	11.35
Foncier bâti	15.85
Foncier non bâti	42.00

Subventions 2011

Le Conseil Municipal arrête comme suit les subvention aux associations pour l'année 2011 :

ASSOCIATION	MONTANT ACCORDE
APEL Ecole Ste Thérèse (Arbre de Noël)	820 €
OGEC Ecole Ste Thérèse (fournitures scolaires)	1968 €
OGEC Ecole Ste Thérèse (transport piscine)	904 €
OGEC Ecole Ste Thérèse (convention)	17 425€
OGEC Ecole Ste Thérèse pour activité théâtre	100 €
Collège Max Jacob Josselin (séjour pédagogique)	30.50 €
Collège du Sacré-Cœur Ploërmel (séjours linguistiques)	274.50 €
Ecole St Louis Ploërmel (voyage éducatif)	30.50 €
Ecole St Louis Ploërmel (part. frais cantine élève scolarisé en CLAD)	325 €
Collège Madame de Sévigné Mauron (séjour éducatif)	30.50 €
Collège Beaumanoir Ploërmel (séjour linguistique)	91.50 €
BPT Formation Morbihan	90 €
Chambre des Métiers du Morbihan	90 €
Entente Morbihannaise du Sport Scolaire	83.85 €
Union Départementale des Sapeurs Pompiers (œuvre des pupilles)	31 €
Handisport – Pays de Ploërmel	76 €
Ligue contre le cancer	153 €
Association pour l'insertion des handicapés	31 €
Association ADAPEI « papillons Blancs »	31 €
Chiens Guides Aveugles	31 €
Croix Rouge	31 €
Restos du Cœur	126.50 €
Association « Les Camélias » Grandchamp	31 €
Club Malouin de l'Amitié	400 €
Entente Sportive Mohon/St Malo	750 €
Association Communale de Chasse	424 €
Syndicat d'Eau des Fontaines	40 €
FNACA St Malo des 3 Fontaines	78 €
Association La Prévention Routière	36 €
Comité organisateur La Ronde du Porhoët	100 €
Les Majorettes de Mohon	30 €

Choix d'un bureau d'études pour l'élaboration d'une PAVE et d'un DABP

Après analyse des 4 propositions reçues pour l'élaboration d'un Plan de Mise en Accessibilité des la Voirie et des Espaces Publics (PAVE) et d'un Diagnostic d'Accessibilité des Bâtiments recevant du Public (DABP), le Conseil Municipal retient celle de VERITAS qui s'élève à 3588 € TTC pour le PAVE et à 2392 € pour le DABP.

Création d'un poste dans le cadre des contrats d'aide à l'emploi

Le Conseil Municipal décide la création d'un emploi CUI/CAE pour exercer les fonctions d'agent technique polyvalent chargé de l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments pour une durée de 6 mois renouvelable à raison de 20 heures par semaine.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

Absent excusé : Noël JAHIER

Avis sur la ZDE de la Communauté de Communes de Josselin

Après avoir pris connaissance des modifications apportées au projet de création de zones de développement éolien porté par la Communauté de Communes de Josselin, le Conseil Municipal, consulté en tant que commune limitrophe, donne un avis favorable à ce projet.

Travaux peinture sur bâtiment communal (ravalement et cage d'escalier)

Le Conseil Municipal , après examen des 3 propositions reçues pour le ravalement et la peinture de la cage d'escalier du bâtiment communal situé à proximité de la Mairie, retient celle moins disante de l'Entreprise DERVAL de Ploërmel pour un montant de 12 580.63 € HT.

Travaux peintures à la salle polyvalente (ravalement extérieur et réfection totale de l'intérieur)

Le Conseil Municipal, après étude des trois propositions reçues pour le ravalement de la partie extension de la salle polyvalente et la réfection totale des peintures intérieures qui datent de 1987 :

- donne son accord pour la réalisation de ces travaux en 2012
- retient le devis de la SARL LE GROS de Josselin pour un montant de 12 014.53 € HT
- sollicite pour 2012 une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)

(Fermeture de la salle polyvalente la durée des travaux, du 6 au 31 Mars 2012)

Vote des budgets commune, assainissement, lotissement Les Chênes

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les budgets primitifs 2011 ci-après qui s'élèvent, en recettes et en dépenses aux montants suivants :

budgets	fonctionnement	investissement
Commune	434 295	319 799
assainissement	42 126	32 592
Lotissement Les Chênes	273 897	258 513.02

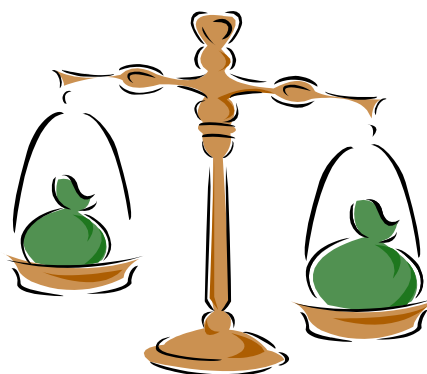
Budget commune 2011

Section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Eau – électricité	8850	6332.74	8850
Carburants et combustibles	9500	8471.65	10000
Alimentation (repas cantine)	16500	17108.60	18000
Produits d'entretien	1200	1022.62	1200
Fourniture de petit équipement et vêtements travail	1700	825.94	1700
Fourniture de voirie	2000	1061.25	2000
Fournitures administratives et livres	2600	973.93	2600
Autres matières et fournitures (pour la garderie)	1000	327.55	500
Contrats de prestations	2000	1744.40	2000
Locations mobilières		309.09	0
Entretien de terrains, de voies et de réseaux	15500	4602.36	15500
Entretien de bâtiments	5000	4927.31	5000
Entretien et réparation sur matériels roulants et autres	5000	2978.52	5000
Maintenance photocopieur et ordinateur	3800	2970.93	3800
Primes d'assurances	4000	3943.14	4000
Versement à des organismes de formation	1000	0	1000
Autres frais divers et documentation générale	550	445.96	650
Indemnités au comptable du Trésor Public	600	424.96	600
Frais d'actes et de contentieux	500	0	500
Rémunérations diverses	2000	1806.05	2000
Fêtes et cérémonies, annonces et insertions	2950	783.70	2450
Transport scolaire	7000	3588.38	0
Frais d'affranchissement et de télécommunication	3700	2498.08	3700
Services bancaires et assimilés	50	0	50
Cotisations diverses	850	526.75	800
Frais de gardiennage de l'église	150	118.96	150
Taxes foncières, taxe et impôts sur les véhicules	950	829.00	950
Cotisations au CNFPT et au CDFPT	1650	1553.01	1650
Rémunérations du personnel titulaire	73600	73655.18	74500
Rémunération du personnel non titulaire	2000	2075.16	2000
Rémunération emploi d'insertion (CUI)			6500
Cotisations à l'URSSAF	12500	12209.00	13500
Cotisations aux Caisses de retraite	20000	19338.40	20500
Cotisations aux ASSEDIC	100	132.00	0
Cotisations assurance du personnel	5500	4275.00	5000
Versement au fonds compensation supplément familial	500	0	250
Médecine du Travail	500	304.24	500
Versement aux autres œuvres sociales	700	583.17	700
Indemnités du Maire et des Adjointes	20500	20298.02	20500
Frais de mission et cotisations de retraite des Elus	750	480.00	1100
Pertes sur créances irrécouvrables. et titres annulés	300	0	300
Contrib. frais gros producteur ordures ménagères	1200	1051.84	2450
Autres part. obligatoires (école pub. Guilliers, transp. scolaire Guilliers, transp. scol. RPI...)	24000	23219.95	25000
Subv. aux associations (dont convention école privée)	27500	26522.50	27500
Subvention au Centre Communal d'Action Sociale	2000	2000.00	2000
Subvention exceptionnelle aux budgets annexes	41862	41861.38	41251
Reversement de fiscalité à la Communauté de Cnes	13014	12944.91	16017
Rembours.intérêts des emprunts, charges financières	7753	7670.19	11593
Dotation aux amortissements	1948	1948.00	1948
Virement à la section d'investissement	35558		66536
Total des dépenses	392 385	318 795.82	434 295

Section de fonctionnement

Recettes	Budget 2010	Compte Administratif 2010	Budget 2011
Autres produits agricoles et forestiers	0	0	280
Concessions dans le cimetière	500	400	500
Redevance d'occupation du domaine public	1600	1608.62	1600
Droits de stationnement et de location sur la voie publique	40	0	0
Services périscolaires (cantine)	25500	23300.11	20000
Nettoyage tombes au cimetière	100	95.00	100
Remboursement de frais	200	600.00	500
Travaux en régie	2000	1285.37	2000
Impôts locaux	98217	100031.00	104021
Taxe additionnelle aux droits de mutation	40000	27853.00	27800
Fonds national de garantie individuelle de ressources			12947
Dotation forfaitaire	109231	109231.00	110088
Dotation de solidarité rurale	17400	18443.00	22436
Dotation élu local	2762	2783.00	2793
Dotation nationale de péréquation	15500	15068.00	16315
Dotation Générale de décentralisation	50	68.93	0
Subvention du département pour le transport scolaire	2500	2698.43	0
Participation de l'Etat (élections)	300	375.46	300
Attribution du fonds départemental taxe profes.	12947	31522.98	19285
Attribution de compensation de la taxe professionnelle	58	58.00	54
Attribution de compensation de la taxe foncière	6754	6754.00	6546
Attribution de compensation taxe d'habitation	7245	7245.00	6753
Attrib. sur le verst impôt sur spectacles	50	46.00	46
Remboursement sur rémunération	2000	0	7000
Remboursement sur charges sociales	1000	2212.59	1031
Revenus des immeubles	6000	10677.78	9000
Autres produits financiers	0	19.94	19.03
Produits exceptionnels	3100.39	4307.53	0
Excédent de fonctionnement reporté	37330.61		62880.97
Total des recettes	392 385	366 684.74	434 295



Section d'Investissement

Dépenses	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Remboursement du capital des emprunts	12116	12115.21	22685
Dépôts et cautionnements	1000	0	1000
Dépenses non affectées (transactions terrains)	4100	2378.99	1721
Matériel et outillage de voirie	8114	7602.59	3000
Travaux de voirie	75150	45360.97	79753
Travaux de voirie en régie	2000	1285.37	2000
Salle polyvalente (travaux)	31171	25858.75	5181
Salle polyvalente (mobilier)	0	131.56	0
Salle Les Korrigans (mobilier et bâtiment)	3900	2468.67	4000
Terrain des sports	1000	0	1000
Atelier communal	311	310.23	0
Travaux bâtiment communal (ravalement)	27410	22730.11	15500
Nouvelle Mairie (matériel et travaux)	1137	0	1137
Eclairage public	24421	0	24421
Site des Fontaines	92000	76899.45	15101
Eglise (peintures , réparation cloches)	32170	32144.37	0
Décharge déchets inertes	3000	0	3000
Effacement réseaux	95194		133800
Accessibilité voirie et bâtiments			6500
Total des dépenses	414 194	229 286.27	319 799

Section d'investissement

Recettes	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Fonds de compensation de la TVA	19000	33622	19271
Dépôts et cautionnements pour loyers	1000	320	1000.66
Subvention du département pour travaux de voirie	26800	2308.80	30000
Subvention travaux salle polyvalente	12800	12662.05	0
Subvention bâtiment communal	2821	2835	0
Subvention site des Fontaines	31000	17629.20	13371
Subvention association St Malo pour église	26500	26099	0
Subvention éclairage public			5980
Subvention effacement de réseaux			36397
Dotation aux amortissements	1948	1948	1948
Emprunt	150000	150000	0
Affectation	41123.91	41123.91	20390.56
Virement de la section de fonctionnement	35558		66536
Excédent d'investissement reporté	65643.09	65643.09	124904.78
Total des recettes	414 194	354 191.05	319 799

BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Entretien et réparation	2200	1058.04	2000
Honoraires	200	200	250
Pertes sur créances irrécouvrables	300	273.41	300
Personnel affecté par la collectivité	2000	0	0
Reversement à l'agence de l'eau	595	593.00	905
Intérêts des emprunts	8838	8837.31	8113
Charges exceptionnelles	0.75	0	5.74
Intérêts courus non échus	- 205.55	- 205.55	- 505
Dotation aux amortissements	17186	17186.00	17192
Virement à la section d'investissement	607.80		13865.26
Total des dépenses	31722	27 942.21	42 126

Recettes	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Taxe de raccordement au réseau et redevance assainissement	13936	12619.58	11800.66
Redevance modernisation réseaux	600.95	921.66	901
Quote-part des subv. transférables (amortissements)	11059	11059.00	11059
Subvention exceptionnelle	2000	2000.00	17116
Excédent de fonctionnement reporté	4126.05	4126.05	1249.34
Total des recettes	31722	30 726.29	42 126

Section d'investissement

Dépenses	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Travaux d'assainissement	9000	927.50	2072
Remboursement capital emprunt	17202	17201.51	17926.26
Dotation aux amortissements	11059	11059.00	11059
Déficit d'investissement reporté			1534.74
Total des dépenses	37 261	29 188.01	32 592

Recettes	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Amortissement des immobilisations	17186	17186	17192
Emprunt	9000	0	0
Excédent d'investissement reporté	10467.20	10467.20	
Virement de la section de fonctionnement	607.80		13865.26
Affectation du résultat			1534.74
	37 261	27 653.20	32 592

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LES CHENES »

Section de fonctionnement

Dépenses	Budget 2010	Compte Administratif 2010	Budget 2011
Travaux de VRD	9700	8143.00	1500.00
Variation de stocks en cours (annul. stock final)	305402.29	289039.25	220378.02
Frais accessoires			5.98
Variation stocks terrains finis (sortie lots vendus)			38135.00
Frais accessoires (transfert intérêts emprunts)	7593	7592.45	
Intérêts des emprunts	7593	7592.45	6939.00
			6939.00
Total des dépenses	330 288.29	312 367.15	273 897

Recettes	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Variation des stocks de terrains à aménager	264133.91	262576.36	228823
Subvention du Département	1748	2335.70	
vente de terrains aménagés	14000	0	14000
Autres produits	0	1.26	
transfert de charges financières	7593	7592.45	6939
Subvention exceptionnelle de la commune	42813.38	39861.38	24135
Produits exceptionnels			
	330 288.29	312 367.15	273 897

Section d'investissement

Dépenses	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Remboursement des emprunts	14485	14484.53	14885.00
Stocks de terrains	264133.91	262576.36	228823.00
Déficit d'investissement reporté	26783.38	26783.38	14805.02
Total des dépenses	305 402.29	303 844.27	258 513.02

Recettes	Budget 2010	Compte administratif 2010	Budget 2011
Stocks de terrains finis			
stock de travaux en cours	305402.29	289 039.25	258513.02
Total des Recettes	305 402.29	289 039.25	258 513.02

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Absent excusé : Stéphane BIHEL (pouvoir à Bernard RICHARD)

Election d'un délégué et de trois suppléants pour les élections sénatoriales

Conformément à l'article L .284 du Code électoral, le Conseil Municipal a élu un délégué et trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs prévue le 25 septembre 2011. Christian LE NOË a été élu délégué par 10 voix sur 10 votants. Jean MORIN, Jean RAULO et Bernard RICHARD ont été élus suppléants par 10 voix sur 10 votants.

Résultats de la consultation pour les travaux de voirie 2011

Le Conseil Municipal retient la proposition moins disante de LE CLERC TP de Loudéac pour un montant de 66 180.10 € TTC (59 145.01 € pour la tranche ferme et 7 035.09 € pour la tranche conditionnelle) et autorise le Maire à signer le marché correspondant et toutes les pièces s'y rapportant.

Schéma de coopération intercommunale

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale adressé par le Préfet et invité à donner son avis conformément à la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, opte pour la proposition qui prévoit une Communauté de Communes issue de la fusion des Communautés de Communes de Ploërmel, de Josselin Communauté, de Mauron en Brocéliande, du Porhoët, du Pays de La Gacilly, du Pays de Guer + Beignon avec maintien en l'état de la CCVOL.

Demande de subvention

Le Conseil Municipal, à la demande du Collège Le Clos St Joseph de Redon, décide d'accorder une subvention de 30.50 € pour un élève de la commune ayant participé à un voyage éducatif.

Décision budgétaire modificative

Le Conseil Municipal considérant la nécessité d'ajuster les crédits inscrits au budget primitif 2011, décide de modifier le budget de la section d'investissement comme suit :

opération	chapitre	Article	Intitulé	dépenses
108 : salle multi-fonction Les Korrigans	21	2184	mobilier	+ 1500
107 : salle polyvalente	23	2313	construction	- 1500

URBANISME

Permis de construire délivrés du 16 décembre 2010 au 20 juin 2011

Demandeurs/adresse des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
MORIN Axel La Ville Jehan	Rénovation habitation	10/02/2011
EARL LE GALL (CRESTEAUX Olivier) Les 4 vents	Silo et hangar	03/03/2011
LE GENDRE Michel Le Clos	Garage et auvent	09/06/2011

Déclarations préalables délivrées du 16 Décembre 2010 au 20 juin 2011

Demandeur/adresse des travaux	Nature des travaux	Date des autorisations
HOPEWELL Simon Penfra	vélux	16/12/2010
GUILLEMOT Pascal La Ville Jehan	Panneaux photovoltaïques	27/12/2010
PILLAS William Lespéran	vélux	03/03/2011
DALAIS Roland Le Bois Hervé	Panneaux photovoltaïques	17/03/2011
BIRCH Susan 32 Avenue du Porhoët	vélux	11/04/2011
PERRET Claude Les Fontenelles	Sas d'entrée	02/05/2011

ARRETE DE LIMITATION DES PRELEVEMENTS D'EAU



Un arrêté de limitation ou de suspension de prélèvements d'eau dans le Morbihan pour faire face à la sécheresse et au risque de pénurie d'eau est entré en vigueur le 1^{er} juin dernier.

Le département du Morbihan est déclaré en état de vigilance. Cet état de vigilance implique un comportement éco-citoyen volontaire dans les usages de l'eau qu'il soit domestique, industriel, agricole ou public.

Des mesures de restriction ou de suspension des prélèvements sont mises en œuvre pour l'eau issue des forages, puits, prélèvements en rivière, plan d'eau ou du réseau public :

- Interdiction de laver les voitures hors stations professionnelles ; cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules qui ont une

obligation réglementaire (sanitaire, alimentaire...) ou technique (bétonnières...) et pour les organismes liés à la sécurité.

- Interdiction de nettoyer les façades et toitures, sauf pour les professionnels équipés de lances à haute pression. Interdiction de lavage de la voirie (chaussées, trottoirs, caniveaux...) sauf usage de balayeuses automatiques ou impératifs sanitaires.
 - Interdiction de remplir les plans d'eau (sauf plans d'eau d'irrigation alimentés par un forage dûment autorisé).
 - Interdiction de remplir les piscines familiales à usage privé, sauf lorsque ce remplissage est lié à la sécurité de l'ouvrage ou des utilisateurs.
 - Interdiction de vidanger les plans d'eau.
 - Interdiction d'arroser les pelouses, massifs floraux, publics ou privés, entre 8 heures et 20 heures.
 - Interdiction d'arroser les terrains de sport (stades, golf...) entre 8 heures et 20 heures.
 - Fermeture des fontaines publiques qui ne disposent pas d'un circuit fermé pour l'eau.
 - Interdiction de l'irrigation agricole entre 11 heures et 18 heures, sauf pour l'irrigation de légumes en maraîchage et cultures spéciales et l'irrigation des légumes industries à partir des plans d'eau autorisés.
- Le non respect des mesures est puni d'une peine d'amende prévue par le code pénal.

COLLECTE DES DECHETS



Depuis le 18 avril, le SMICTOM a modifié les habitudes de collecte. De nouvelles modalités ont été mises en place :

- **les journaux, magazines, publicités, papiers de bureaux, enveloppes blanches doivent désormais être déposés dans la poubelle jaune sans film plastique**, mélangés avec les

emballages recyclables. Les petits bacs bleus ne sont plus collectés et les particuliers du bourg peuvent les conserver.

Les colonnes à papier pour le tri des journaux, magazines, publicités et papiers de bureau ne doivent plus être utilisées. Elles sont désormais mises à disposition pour la collecte du verre, une signalétique indique ce changement.

- Le bac jaune doit être présenté le mardi dès le matin (sauf férié), toutes les 2 semaines suivant le planning ci-après :

5 juillet	11 octobre
19 juillet	25 octobre
2 août	8 novembre
mercredi 17 août	22 novembre
30 août	6 décembre
13 septembre	20 décembre
27 septembre	3 janvier



- La poignée du bac doit être tournée vers la rue et les bacs doivent être déposés à côté du marquage au sol pour les habitants des villages.
- Le bac vert remis aux usagers de la campagne ne sera utilisé qu'à partir de janvier 2012. En attendant, il faut continuer à utiliser les bacs verts de regroupement.

A compter de 2012, il appartiendra à chaque foyer de gérer le meilleur emploi de son bac vert personnel identifié par une puce. La facturation ne portera pas sur le poids des ordures mais au nombre de fois où le bac sera présenté au ramassage collectif.

SIMULATEUR DE VITESSE



Du 25 février au 14 mars, un simulateur de vitesse a été mis en place à différents endroits de l'agglomération. Nul doute que celui-ci a sans doute fait lever le pied à certains automobilistes par peur du radar ... Il a permis toutefois de déterminer le nombre de véhicules circulant sur la D8 ou la D16 et la vitesse de circulation. Le résultat de l'exploitation des

données est le suivant :

Nombre de véhicules par jour

Ploërmel vers Mohon	518
Mohon vers Ploërmel	622
Guilliers vers St Malo	409
Josselin vers St Malo	282

Vitesse des véhicules

De 0 à 30 km/h	8.50 %
De 30 à 40 km/h	19.9 %
De 40 à 50 km/h	48.4 %
De 50 à 60 km/h	17.9 %
De 60 à 70 km/h	4.2 %
De 70 à 80 km/h	0.9 %
Plus de 80 km/h	0.2 %

ENTRETIEN DE TERRAINS PRIVÉS ET ELAGAGE

Les propriétaires de terrains situés à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines, doivent entretenir leurs parcelles (fauchage, débroussaillage, évacuation des déchets ...) afin d'éviter des nuisances pour le voisinage, prolifération des rongeurs, risques sérieux en cas d'incendie...

Les travaux d'élagage sur les arbres situés en bordure des voies doivent aussi être réalisés régulièrement afin de faciliter le passage des engins agricoles, cars scolaires et camions...



REGLEMENTATION SUR LE FEU



Il est interdit à toute personne d'allumer du feu dans les bois, forêts, landes, plantations, reboisements et talus ainsi que sur les terrains situés à moins de 200 mètres de ces secteurs, du 1^{er} juillet au 30 septembre inclus.

Toute demande d'intention de brûler des végétaux pendant les périodes du 1^{er} mars au 30 juin et du 1^{er} au 30 octobre doit faire l'objet d'une déclaration en Mairie. Celle-ci sera transmise pour avis au Service d'Incendie et de Secours du Morbihan. Du 1^{er} novembre au dernier jour de février, il n'y a pas besoin d'autorisation.

DESTRUCTION NIDS D'INSECTES

Entreprises spécialisées pour la destruction des nids d'insectes :

- ✘ ANIDIET HYGIENE – Malestroit : 02.97.75.13.98 ou 06.21.72.17.40
- ✘ CENTRE TECHNIQUE D'HYGIENE – La Chapelle Caro : 02.97.74.85.32
- ✘ ABYSSSERVICES – Gourin : 02.97.23.40.33
- ✘ HYNERA Environnement – Ploërmel : 06.03.36.78.71



DESTRUCTION DES CHARDONS



L'arrêté préfectoral du 17 Juin 2011 relatif à la destruction des chardons, prévoit que les propriétaires et usagers sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent et dont ils ont la jouissance ou l'usage. La destruction des chardons doit être opérée durant toute la période de végétation de préférence par voie mécanique, et être terminée au plus tard avant leur floraison.

Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions de l'article L 251-20 du Code Rural.

NUISANCES SONORES



Il est tout à fait naturel, en cette période estivale, de se sentir pousser une âme de bricoleur ou de jardinier. Pensez toutefois aux oreilles de vos voisins et restez vigilants au bruit occasionné par la tonte du gazon ou les travaux de bricolage ou de jardinage.

Nous vous rappelons que l'arrêté préfectoral de 2003 stipule que les tondeuses et autres outillages motorisés ne sont autorisés que :

- du lundi au vendredi : de 9 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30
- les samedi : de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- les dimanche et jours fériés : de 10 H à 12 H

RELAIS GERONTOLOGIQUE

La Communauté de Communes du Porhoët a mis en place un relais gérontologique. Une personne est à votre disposition pour répondre aux questions, pour informer sur les droits, aider dans les démarches administratives et ou financières, mettre en place les services d'aide à la personne...

Visite au bureau et déplacement au domicile possible.

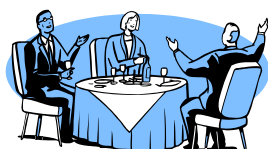
Horaires : lundi, mardi et jeudi de 10 H 30 à 12 H 30 et de 14 H à 17 H 30

Contact : Communauté de Communes du Porhoët

Le Point du Jour - 56490 LA TRINITE-PORHOET -02.97.93.99.92



REPAS DES ANCIENS ORGANISE PAR LE C.C.A.S



Le repas des Anciens aura lieu cette année le dimanche 16 Octobre.

« GASTOUNET 2010-2011 »



En partenariat avec l'Etat et le Conseil général, le réseau des Elus référents Sécurité Routière du Morbihan organise le concours de dessin-messages « Gastounet ». Ce concours est destiné à mettre en place des actions de sensibilisation à la sécurité routière auprès des enfants des établissements scolaires ou des centres de loisirs. 37 élèves de l'école Ste Thérèse ont participé à cette opération. Un jury communal composé du Maire, de l'Elu référent Sécurité Routière Jean RAULO et de quelques Conseillers Municipaux, a eu bien du mal à départager les dessins.

Néanmoins, trois ont dû être sélectionnés par classe, ces six dessins participant au concours départemental.

Les sélectionnés : CP/CE1 : Aubin DELANOE, Gwendoline MICHE, Rozen RAMEL
CE2/CM1 : Marine GAUTIER, Pauline HERVAULT, Flora OGER

Le jury départemental réuni le 9 mai, a sélectionné 63 dessins messages et deux dessins ont été retenus pour l'Ecole Ste Thérèse, ceux de Gwendoline MICHE et Pauline HERVAULT. Celles-ci ont été conviées à Baud le 7 juin pour la remise de leur prix. Félicitations aux heureuses lauréates.

MOOVE JEUNES

MOOVE JEUNES propose des activités pour les 11-17 ans pendant les vacances scolaires.

Informations et inscriptions à La Communauté de Communes du Porhoët au 0297939369 ou par mail moovejeunes@gmail.com



Voici pour nous une année qui se termine.

L'assemblée générale aura lieu en septembre.

Pour nous cette année a été assez satisfaisante. Nos deux soirées disco ont été une réussite. Seul point noir de l'année : la fête communale qui a été une déception par le manque d'implication des malouins. Cela ne nous encourage pas à la reconduire l'année prochaine.

Cette fête demandant un très gros investissement pour les bénévoles mais aussi financièrement, il n'est pas envisageable de la renouveler avec si peu de participants.

Nous finissons notre année avec un bilan financier satisfaisant.

En tant que présidente, je tiens à remercier toute l'équipe des bénévoles avec qui la bonne humeur se fait sentir à chaque manifestation. J'espère que cette ambiance va continuer ainsi. Pour moi, ma mission de présidente s'arrête là pour des raisons professionnelles. J'espère que nous trouverons un nouveau président ou une nouvelle présidente afin de continuer à proposer des manifestations et ainsi contribuer à la vie de notre commune.

Merci à Monsieur le Maire pour son soutien et sa présence et à toutes les personnes présentes à chaque manifestation.

Bonnes vacances à tous.

Céline JACQ



DE L'ÉCOLE STE THERESE

Une année de transition :

Cette année a vu le renouvellement du bureau de l'OGEC avec l'arrivée d'Aurélia SAMSON, Jean-Philippe RAULO, Michaël MARC, Cyril GALLOUX, Céline JACQ comme nouveaux membres, et Fabienne TANGUY conservant son poste de trésorière, qui est la clef de voûte de l'OGEC.

Ce renouvellement a eu lieu au mois de février, et c'est important de le signaler, car reprendre en milieu d'année scolaire avec le calendrier des manifestations déjà mis en place par l'ancien bureau a permis d'assurer une transition plus simple et sans flottement. Nous tenons d'ailleurs à souligner le travail accompli par nos prédécesseurs, nous laissant un OGEC aux finances saines, une école à la pointe en matière de nouvelles technologies, ordinateurs portables, tableau numérique et des classes rénovées.

Aujourd'hui, notre Ecole Ste Thérèse n'a vraiment rien à envier aux écoles de plus grandes agglomérations.

Les manifestations :

La soirée théâtre du mois de mars, a remporté un véritable succès puisque nous étions 125 personnes à apprécier une nouvelle fois la troupe des « Rigol'arts ». L'évènement sera bien sûr reconduit l'année prochaine mais sans doute au mois de février car la salle des fêtes sera en travaux aux dates habituelles.

La kermesse : Pluvieuse mais heureuse

C'était pour nous un véritable test, car pour une nouvelle équipe, essayer de faire aussi bien que les années précédentes relève d'un véritable challenge. Nous pensons avoir réussi au niveau du repas, avec le traditionnel jambon à l'os et son gratin de légumes (petite innovation), qui aux dires des participants était excellent !!!

Les conditions météorologiques ont été le seul bémol, en effet, c'est ce qui nous a empêchés d'ouvrir les activités prévues à l'extérieur.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes au repas et au long de la journée, cette réussite n'aurait pas été possible sans une participation active des membres de l'APEL et des membres de l'ancien bureau tant à l'apport des lots qu'à leur préparation.

Les maîtresses nous ont préparé avec les enfants un magnifique spectacle d'une heure et demi sur le thème de la ville et, on l'aura compris, sur la sécurité routière et les défauts que nous pouvons tous avoir parfois. Un grand merci à tous pour la réussite de cette journée.

Année scolaire 2011-2012 :

L'école se verra accueillir 73 élèves à la rentrée, répartis en classes de maternelle, une classe de CE1 avec Marie, une classe de CE2-CM1 avec Emilie. Le point négatif est le départ d'Elizabeth, enseignante en maternelle, qui part pour Mauron. Un départ que nous regrettons tous, car elle aura vraiment marqué de son empreinte cette école de part sa grande implication dans la vie scolaire, auprès des enfants et des parents, son écoute, sa qualité d'enseignement. Nous lui souhaitons bonne chance dans son nouveau poste et peut-être (nous l'espérons) reviendra t'elle parmi nous.

Nous avons aussi réussi à faire reconduire le contrat de Louisa, l'aide maternelle, pour au moins un an.

En plus de la soirée théâtre et de la kermesse, nous avons le projet de mettre en place une nouvelle manifestation au mois de novembre sous la forme d'un Fest-Noz.

Pour finir, nous reprendrons ici les mots de l'ancien président « L'école de St Malo des trois Fontaines possède tous les atouts, ce n'est peut-être donc pas nécessaire d'aller voir ailleurs ».

Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidé de près ou de loin, et la municipalité sans qui rien ne serait possible.

Nous invitons toutes les personnes souhaitant nous rejoindre à prendre contact avec nous, sachant que l'OGEC est une association ouverte à tous. Il n'est pas obligatoire d'être parents d'élèves.

Le Bureau de l'OGEC

LE MOT DES INSTITUTRICES DE L'ÉCOLE STE THERESE

Une nouvelle année scolaire est sur le point de se terminer. Voici en quelques lignes les événements majeurs de l'école Sainte-Thérèse.

Exposition Trans'arts : Un regard sur la ville.

Pour la deuxième année, l'école Sainte-Thérèse a participé au projet trans'arts proposé par la Direction Diocésaine de l'enseignement catholique. Le thème était la ville. Tout au long de l'année, les élèves du réseau de la Trinité-Porhoët ont réalisé différentes œuvres. Elles ont été exposées dans les vitrines et les rues de la Trinité-Porhoët le week-end de la Pentecôte.

La sécurité routière :

Tous les élèves de l'école ont bénéficié d'un apprentissage des règles fondamentales de la sécurité routière. Les maternelles ont eu un spectacle présenté par monde et nature sur la sécurité (routière et domestique). Ils ont découvert les panneaux routiers les plus courants. Ils ont appris à respecter les règles en réalisant des parcours de motricité à vélo dans la cour. Chacun a construit un petit panneau. Les enfants ont réalisé un jeu de plateau sur la sécurité routière. Les élèves du CP au CM1 ont bénéficié de l'intervention de Mr ADELYS, animateur sur la sécurité routière. Lors de cette demi-journée, les enfants ont pu être sensibilisés au code de la route. Ils ont passé leur permis cycliste et l'ont tous eu avec brio.

Ils ont également participé au concours « Gastounet ». Ils devaient réaliser un dessin message sur un axe de la sécurité routière. Les plus beaux dessins et slogans ont été récompensés.

Deux enfants de l'école ont reçu un prix. Bravo à Gwendoline et Pauline.



Les spectacles et les sorties :

Les maternelles ont pu développer leurs sens aux jardins de Brocéliande à Bréal Sous Montfort. Ils ont découvert toutes sortes d'arbres, de fleurs et de plantes. Ils ont réalisé un parcours pieds nus qui leur a permis de découvrir différentes sensations (marcher sur des cailloux, sur des pommes de pin, dans la boue...). Certains enfants ont également suivi un parcours en aveugle, l'occasion de développer les autres sens et faire face aux appréhensions. Grâce à une animatrice des jardins, ils ont découvert les odeurs spécifiques de certains arbres, fleurs, plantes et animaux.

Le mardi 21 juin, les élèves de CP-CE1 ainsi que la classe de GS-CP de Mohon ont visité le parc zoologique de Pont-Scorff. La journée a été agréable : visite du parc et spectacles (les otaries, les perroquets et les oiseaux marins.)

Les élèves de CE2-CM1 accompagnés des CM1-CM2 de Mohon sont partis au Puy du Fou le vendredi 24 juin.

Les élèves de CP-CE1 et les GS-CP ont assisté à une animation de Monde et Nature sur le thème de l'électricité. Suite à cette intervention, les CP-CE1 ont réalisé une maquette individuelle pour la fête des parents.

L'eau dans tous ses états (CE2-CM1):

Les enfants ont travaillé sur le thème de l'eau en sciences. Dans ce cadre, nous avons fait appel à l'association du bassin de l'Oust qui intervient bénévolement dans les écoles.

Pendant cette demi-journée, les élèves ont eu un apport théorique sur le cycle de l'eau, les états de l'eau ainsi que sur l'assainissement de l'eau. Ils ont pu ensuite travailler en petits groupes et se mettre en situation pour prendre conscience du respect de l'environnement en ce qui concerne l'utilisation de l'eau. Par la suite, nous avons étudié ce qu'étaient les lagunes et nous nous sommes rendus à celles de Saint-Malo des Trois Fontaines.

La rencontre sportive du réseau:



Afin de célébrer le centenaire de l'association sportive UGSEL, les maternelles, primaires et collégiens du réseau se sont retrouvés au collège de la Trinité-Porhoët. Après une célébration, puis un pique-nique, la journée s'est poursuivie autour de jeux sportifs adaptés à tous les âges. C'était l'occasion de rencontrer d'autres enfants et de partager un moment convivial tous ensemble.

Le théâtre :

Les écoles du réseau de la Trinité-Porhoët ont monté un projet autour du langage axé sur le théâtre afin de permettre une ouverture culturelle et artistique. Pour réaliser ce projet, des aides financières ont été apportées. Merci aux mairies du réseau, à la communauté de communes, au conseil général, au crédit agricole (premier prix aux trophées de la vie locale).

Les enfants ont eu le plaisir de découvrir différentes pièces, chacune adaptée aux âges des enfants.

Ils ont beaucoup apprécié la mise en scène et le jeu des acteurs.

Au cours de l'année, les élèves ont pu réaliser des activités d'expression qui les ont conduits lors du spectacle de la kermesse à se mettre en scène.

Les enseignants ont également été initiés à la pratique du théâtre en réalisant 6 demi-journées de formation avec Alain RAULT de l'ADEC 56.



APEL SAINTE THERESE

L'année scolaire se termine et l'heure est au bilan.

L'année 2010 s'est achevée par l'Arbre de Noël où les enfants ont pu assister à un spectacle de marionnettes en attendant l'arrivée du Père Noël et ses cadeaux. Cette année, encore, la traditionnelle soirée « Paëlla » s'est déroulée le samedi 9 avril 2011.

L'APEL est l'association des parents d'élèves. L'ensemble des animations organisées permet le financement des activités pédagogiques. Ainsi, les objectifs de cette association ne peuvent être atteints que par la participation des parents, ainsi l'ensemble du bureau tient à remercier ceux qui ont permis la réussite de la soirée « Paëlla ».

Enfin, le bureau de l'APEL a été renouvelé en 2006. Ce nouveau bureau a souhaité mettre une dynamique pérenne par de nouvelles activités et favoriser les relations avec les équipes éducatives du RPI et l'APEL de l'école de Mohon. Maintenant, il est temps pour ce bureau d'accueillir de nouveaux parents car certains membres sont dans l'impossibilité de poursuivre leur engagement n'ayant plus d'enfant scolarisé à l'école de Saint Malo. Pour le bureau, l'arrivée de nouveaux parents permet de faire évoluer les orientations de l'association par des idées nouvelles. Alors, nous vous laissons méditer pendant l'été et nous vous donnons rendez-vous lors de l'Assemblée Générale pour venir nous rejoindre.



ENTENTE des KORRIGANS du PORHOËT (école de Football du PORHOËT)

Pour nos jeunes footballeurs du canton du PORHOËT, la saison 2010-2011 arrive déjà à son terme. Cette année, soixante enfants environ auront défendu les couleurs de l'EKP dans les différentes catégories : U8 (7-8ans), U9 (9ans), U11 (10-11ans) et U13 (12-13ans).

Côté résultats, l'EKP se porte bien :

*En U13, l'équipe a terminé 2^{ème} du groupe promotion, après avoir été longtemps en tête de ce championnat, mais la fin de saison (2 défaites de suite) aura été fatale. Bravo à Michel DUVAL le coach qui aura réussi à gérer l'équipe avec un effectif de seulement 10 joueurs (on joue à 9 en U13).

*En U11, les 2 équipes de l'EKP n'ont pas réussi à se qualifier pour le 3^{ème} tour de la coupe départementale qui se déroulait à Carentoir (8 et 9^{ème} sur 12) mais encore une fois nous n'avons pas été ridicule et avons montré une bonne image de l'EKP. En championnat (sans classement) l'équipe de St-Malo-Mohon-Trinité s'est retrouvée dans le 1^{er} groupe du secteur pour la 2^{ème} partie de saison ; le niveau était très relevé. Les joueurs n'ont pourtant jamais baissé les bras malgré beaucoup de défaites, bravo à eux.

*En U8 et U9, les plateaux du samedi ont été suivis assidûment par les plus jeunes, et la majorité d'entre eux devraient poursuivre dans ce sport.

La fin de saison a été marquée par les tournois pour les U11 et U13 : Lanouée, Plémet et Mauron. A noter la belle 3^{ème} place des U11 à Plémet.

Ces résultats sont très encourageants pour la saison prochaine et surtout très motivants pour les encadrants et éducateurs.

Challenge EKP:

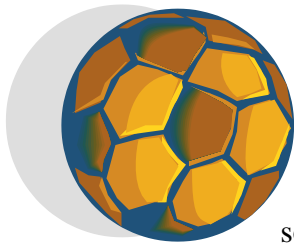
Un CHALLENGE a été organisé le dimanche 29 mai à Ménéac entre les 4 clubs seniors du canton, l'occasion de cet événement étant de créer une cohésion entre les quatre clubs qui forment l'EKP. Cette 1^{ère} édition a été remportée par Coët An Porhoët devant Guilliers, Mohon/St-Malo et Ménéac.

Pensez à consulter notre site internet : www.korrigans-du-porhoet.com. Vous y découvrirez de nombreuses informations : organisation du club, les calendriers de chaque catégorie, les classements, les convocations pour les matches, l'actualité du club...

Contact EKP pour la commune de St-Malo : Bertrand OGER (02 97 75 54 91 ou 06 23 71 08 61)

Rendez-vous en septembre sur les terrains, mais en attendant, bonnes vacances à tous !

Bertrand OGER,
Président de l'EKP



ENTENTE MOHON/ST MALO

Et voilà, encore une saison qui se termine avec un bilan sportif très positif.

En effet, l'équipe première accède en D2 après avoir terminé en tête de son groupe. Le parcours de cette saison aura été très bon avec seulement quatre défaites sur les 22 matches que comptait le championnat. L'état d'esprit a beaucoup compté dans la performance de l'équipe avec des joueurs assidus à l'entraînement et motivés sur le terrain le dimanche. C'est peut être ce qui nous a manqué lors de la saison dernière qui nous avait valu une descente en D3.

A noter également le beau parcours en coupe USCF avec une défaite en 8^{ème} de finale contre Saint Jean Brévelay qui a gagné la compétition par la suite.

Maintenant, ne nous reposons pas sur nos lauriers. Il faut continuer sur cette lancée la saison prochaine pour enfin se stabiliser en D2. Le club et les joueurs en ont largement les moyens. Restons motivés et confiants toute la saison, les résultats suivront.

L'équipe B quant à elle termine à une belle cinquième place de son championnat de D4. Là aussi il faut souligner la très bonne ambiance et la bonne mentalité des joueurs.

Merci à tous les bénévoles, aux deux municipalités, aux supporters, sponsors qui aident à la bonne marche du club.

Merci tout particulièrement à Matthieu BLANDEL et Anthony ROUILLARD pour avoir coaché et dirigé les équipes toute l'année. Les résultats sont en grande partie liés à eux.

En espérant vous voir toujours plus nombreux nous supporter le dimanche, je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances d'été.

Mickaël ROZELIER

TRANSPORT SCOLAIRE VERS LE COLLEGE STE ANNE DE LA TRINITE-PORHOËT

La Communauté de Communes met en place, pour la rentrée scolaire de septembre, un ramassage scolaire passant par St Malo des 3 Fontaines pour desservir le Collège Ste Anne de La Trinité-Porhoët. Renseignements auprès de la Communauté de Communes du Porhoët au 02.97.93.93.69 .



SECRETARIAT DE LA MAIRIE



Pendant les congés d'été, du 25 juillet au 19 août, le secrétariat sera ouvert uniquement l'après midi, de 13 H 30 à 17 H 30, du lundi au vendredi.

